



## La vérité sur le non-accord :

Chères collègues, chers collègues,

Revenons sur la chronologie des faits pour rétablir la vérité :

- Un choix initial de ne pas négocier :

Lors de la première réunion sur ce sujet, la Direction nous a annoncé sa décision **DE NE PAS NEGOCIER** un accord télétravail pour l'ensemble du réseau commercial.

Malgré la déclinaison par les Organisations Syndicales Représentatives d'une vingtaine d'arguments en faveur du Télétravail, contre un seul et unique de la part de la Direction « *Le réseau n'est pas mature* ».

- Une manœuvre discriminatoire qui divise :

La Direction a proposé une mesure restreinte : 150 salariés bénéficieraient du télétravail, mais les 1500 autres en seraient exclus.

Une décision injuste qui fragmente les équipes et instaure **UN TRAITEMENT INEQUITABLE**.

- Les syndicats accusés à tort :

La Direction n'assume pas sa décision en faisant porter aux Organisations Syndicales Représentatives, la responsabilité de ne pas avoir signé cet avenant.

Ne soyons pas dupe, elle avait la faculté de mettre en place le télétravail de manière unilatérale pour les E CEPAC, l'agence du personnel et les agences habitat.

- Le véritable enjeu : diviser pour mieux régner !

Cette stratégie visait à opposer les salariés aux Syndicats et à détourner leur attention du véritable responsable.

Les salariés méritent des solutions justes et équitables et non pas des mesures à géométrie variable qui génèrent frustration et ressentiment.

**Nous savons prendre nos responsabilités que cela soit pour une signature ou pour une non-signature, Mesdames Messieurs du CDG à vous d'en faire de même...**